



## Test sanguin positif mais erroné

Par **inconnu1690**, le **25/09/2010** à **19:57**

Bonjour,

J'ai subi un dépistage de cannabis lors d'un contrôle routier qui s'est avéré positif. J'ai eu droit à un retrait de permis de 2 jours et à un test sanguin. Ce dernier s'est également révélé positif à hauteur de 20 nanogrammes dans le sang. Je passe en jugement dans deux mois pour conduite sous l'emprise de stupéfiant. Mon souci est que je n'ai jamais consommé de cannabis ni autre drogue mais personne ne veut me croire. Et le gendarme m'a conseillé de dire que je fumais pour mieux m'en sortir. Qu'est ce que je peux faire pour me défendre ? Et qu'est ce que je risque si je dis la vérité ? Quand je vois ce que je risque je suis vraiment dépassé par cette situation.

Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **25/09/2010** à **21:15**

Je dirais "vous n'avez jamais consommé de cannabis, à votre connaissance".  
Avez-vous des amis en consommant, avez-vous été à une fête récemment ?  
Je ne parle pas de consommation passive en inhalant la fumée des autres mais d'avoir mangé du cannabis sans le savoir.  
Si c'est le cas, changez d'amis en toute urgence.

La consommation passive (inhalation de fumée) ne rend pas un test sanguin positif à 20 ng/ml. Vous avez forcément consommé du cannabis

Le test sanguin donne quoi pour les 3 molécules testées  
Delta-9-tétrahydrocannabinol = THC (principe actif)  
11-hydroxy-delta-9-tétrahydrocannabinol = 11-OH-THC, métabolite actif  
Acide 11-nor- delta-9-tétrahydrocannabinol carboxylique = THC-COOH, non actif

Et prenez un avocat.

Par **inconnu1690**, le **26/09/2010** à **14:57**

Je suis sûr de ne pas avoir consommé de substance sous quel forme que ce soit. Mais je reconnais avoir des amis qui fument souvent à côté de moi, même à mon travail. D'ailleurs le contrôle à eu lieu à la sortie du travail. Mais ça ne m'a jamais inquiété.

Et pour ce qui est du résultat, je n'ai pas les détails. Mais une nouvelle analyse va être effectuée avec le deuxième flacon qu'ils avaient prélevé lors de la prise de sang.

De plus, étant certain de moi, j'ai demandé à la gendarmerie qu'elle peut être les résultats d'un fumeur dans ce cas et ils n'ont pas su me répondre et je ne trouve pas sur internet non plus. Donc je ne sais pas du tout si les résultats que j'ai eu sont vraiment si élevés ou non. Par ailleurs, je me suis renseigné sur internet et j'avais vu que s'était tout de même possible d'avoir des restes dans le sang pour les fumeurs passifs dans les 3 heures suivant l'inhalation jusqu'à 50 ng si je ne me trompe pas.

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **16:36**

Toutes les études effectuées (le protocole étant d'enfermer dans un espace clos restreint, inférieur à 20m<sup>2</sup>, 5 fumeurs avec 5 non-fumeurs sans ventilation pendant 30 minutes, donc inhalation maxi des non-fumeurs) montrent que la concentration sanguine n'atteint pas les taux permettant l'incrimination.

Si vous avez des usagers de cannabis dans votre entourage, vous n'avez AUCUN moyen de savoir si l'un d'entre-eux n'en a pas introduit dans la nourriture (Certains cannabiniomanes trouvent ça très drôle, comme blague)

Vous devez exiger d'avoir le résultat complet des tests. S'il y a aussi des traces de métabolites non actives, en sus des autres, c'est que la consommation est habituelle.

Enfin, exigez qu'on ne fume pas dans votre espace de travail et encore moins des substances stupéfiantes.